



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MAISONS DU MONDE : INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE MADAME JULIE WALBAUM, DIRECTRICE GENERALE ET CONDITIONS DE DEPART DE MONSIEUR GILLES PETIT

Nantes, 29 juin 2018

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef et des recommandations de l'Autorité des marchés financiers, [Maisons du Monde](#) (Euronext Paris : MDM, Code ISIN : FR0013153541) rend publiques les décisions prises par son Conseil d'administration le 29 juin 2018 concernant les éléments de rémunération de Madame Julie Walbaum, sa nouvelle Directrice Générale, et précise les conditions financières du départ de Monsieur Gilles Petit, son ancien Directeur Général.

Rémunération de Madame Julie Walbaum à compter du 1^{er} juillet 2018

Le 3 mai 2018, le Conseil d'administration de Maisons du Monde a décidé de nommer Madame Julie Walbaum en qualité de Directrice Générale, avec effet au 1^{er} juillet 2018. Dans ce cadre, Madame Julie Walbaum a démissionné, ce jour, de son contrat de travail qui la liait avec Maisons du Monde avec effet au 30 juin 2018.

A l'occasion de sa réunion qui s'est tenue le 29 juin 2018, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération de Madame Julie Walbaum à compter du 1^{er} juillet 2018.

La rémunération fixe annuelle brute de Madame Julie Walbaum est fixée à 400.000 euros.

Madame Julie Walbaum pourra également bénéficier d'une prime variable annuelle brute dont la valeur cible est de 60 % de sa rémunération fixe annuelle brute. Le montant de la prime variable pourra être compris entre 0 et 150 % de la valeur cible au regard de la performance. Le plafond de la prime variable annuelle est de 90 % de la rémunération fixe annuelle de Madame Julie Walbaum. Le bénéfice de cette prime variable est subordonné à la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs définis annuellement par le Conseil d'administration. Pour le second semestre 2018, les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont les suivants : 70 % de la prime variable annuelle est déterminée sur un objectif quantitatif basé sur le Chiffre d'affaires et sur l'EBIT du Groupe conformément au budget et 30 % est déterminée sur un objectif qualitatif, basé sur des objectifs qualitatifs préétablis et définis de manière précise. Le niveau de réalisation des critères quantifiables a par ailleurs été établi de manière précise. Les objectifs qualitatifs utilisés et le niveau de réalisation des critères quantifiables ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs auxquels est subordonné le bénéfice de la prime variable seront revus chaque année par le Conseil d'administration de Maisons du Monde.

Madame Julie Walbaum sera par ailleurs éligible à l'attribution d'actions gratuites de performance, dans les conditions fixées par le Conseil d'administration de Maisons du Monde lors de sa réunion du 19 mai 2017, dans la limite d'un montant annuel valorisé de 150 % de sa rémunération globale (fixe plus variable maximum). Conformément aux dispositions du Code de commerce, Madame Walbaum sera tenue, en cas d'attribution gratuite d'actions de performance, de conserver au nominatif, jusqu'à la fin de son mandat, 40% des actions attribuées jusqu'à ce que Madame Walbaum détienne une quantité d'actions représentant 2 années de salaire de base.

Madame Walbaum bénéficiera enfin d'un véhicule de fonction correspondant à un avantage d'un montant maximum de 6.000 euros.

Les modalités de rémunération de Madame Julie Walbaum sont cependant et en tout état de cause subordonnées à leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a autorisé la stipulation d'une clause de non-concurrence pour une durée de 12 mois à compter de la cessation du mandat social de Madame Julie Walbaum, en contrepartie de laquelle cette dernière bénéficiera, après la cessation de son mandat et pendant toute la durée de l'engagement de non-concurrence, d'une indemnité mensuelle spéciale forfaitaire brute égale à 50 % de la rémunération brute mensuelle moyenne perçue par Madame Julie Walbaum lors des douze derniers mois complets de son activité. Le Conseil d'administration pourra renoncer à la mise en œuvre de la clause lors du départ de Madame Julie Walbaum. Le versement de l'indemnité mensuelle spéciale forfaitaire sera exclu dès lors que Madame Julie Walbaum fera valoir ses droits à retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne pourra être versée au-delà de 65 ans.

Conditions financières du départ de Monsieur Gilles Petit

Monsieur Gilles Petit a pris la décision de quitter ses fonctions de Directeur Général de Maisons du Monde, à compter du 30 juin 2018. Les conditions financières de son départ sont présentées, ci-dessous :

- à compter du 1^{er} juillet 2018, Monsieur Gilles Petit n'exercera plus aucune fonction exécutive au sein de Maisons du Monde et ne percevra par conséquent plus aucune rémunération fixe. Pour l'exercice en cours, Monsieur Gilles Petit aura perçu une rémunération fixe d'un montant de 200.000 euros bruts ;
- la rémunération variable annuelle due au titre de l'exercice 2018 sera proratisée pour couvrir la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Le montant de cette rémunération sera fixé par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, après examen des objectifs fixés par le Conseil en début d'exercice 2018. La réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs sera appréciée au 30 juin 2018. Ainsi, l'atteinte de l'objectif quantitatif basé sur l'EBIT du Groupe sera appréciée au regard de l'EBIT du Groupe au 30 juin 2018 ;
- le Conseil d'administration a par ailleurs décidé, conformément au Règlement du plan d'attribution gratuite d'actions de performance de Maisons du Monde du 19 mai 2017 et sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, que Monsieur Gilles Petit pourrait conserver le bénéfice d'une partie des actions gratuites de performance qui lui ont été attribuées en 2017, soit 23.000 actions gratuites de performance dont la valorisation au 28 juin 2018 correspondrait à 753.940 euros. L'acquisition définitive des actions interviendra à l'issue de la Période d'acquisition et sous réserve du respect des Conditions de Performance. Le Conseil d'administration a considéré que le maintien du bénéfice d'une partie des actions gratuites de performance permettra à Monsieur Gilles Petit de participer au plan d'intéressement à long terme mis en place en décembre 2016 au bénéfice de près de 300 salariés du groupe et est en l'espèce pleinement justifié au regard de l'importance des services rendus par Monsieur Gilles Petit ;
- il est rappelé qu'aucune action gratuite de performance n'a été attribuée à Monsieur Gilles Petit en 2018 ;
- il est précisé que dans le cadre de son départ Monsieur Gilles Petit ne bénéficiera d'aucune indemnité de départ ou de non-concurrence ;
- enfin, il est précisé que la société Gilles Petit Conseil, dont Monsieur Gilles Petit est l'associé unique et le Président, apportera son concours et ses conseils en management, gestion opérationnelle et coaching auprès de la Direction Générale de Maisons du Monde à compter du 1^{er} juillet 2018 et pendant 18 mois. En contrepartie de ces prestations, Maisons du Monde versera à la société Gilles Petit Conseil la somme de forfaitaire de 100.000 euros hors taxe payable à échéances mensuelles pour la période de juillet à décembre 2018 puis la somme de forfaitaire de 100.000 euros hors taxe payable à échéances mensuelles pour la période de janvier à décembre 2019. Au second semestre 2018, Maisons du Monde mettra par ailleurs un véhicule à la disposition de la société Gilles Petit Conseil, correspondant à un avantage d'un montant de 2.888 euros.



A propos Maisons du Monde

Maisons du Monde est un créateur d'univers dans le secteur de l'aménagement de la maison, proposant des collections de meubles et des objets de décoration originaux et accessibles, déclinés en différents styles. Le Groupe développe son activité grâce à une approche omnicanale intégrée et complémentaire, s'appuyant sur son réseau international de magasins, ses sites Internet, et ses catalogues. Fondé en France en 1996, le Groupe a développé ses activités à travers l'Europe depuis 2003. En 2017, les ventes du Groupe ont atteint 1 011 millions d'euros et son EBITDA était de 139 millions d'euros. Le Groupe exploitait 313 magasins dans sept pays – France, Italie, Espagne, Belgique, Allemagne, Suisse, et Luxembourg – et a généré 38% de ses ventes hors de France. Le Groupe a par ailleurs réussi l'intégration d'une plateforme de commerce en ligne complète et complémentaire, dont le taux de croissance moyen annuel de ses ventes a atteint 35% de 2010 à 2017. Cette plateforme, disponible dans onze pays (les sept pays d'implantation de ses magasins, ainsi que l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni), a représenté 21% des ventes du Groupe en 2017.

www.corporate.maisonsdumonde.com

Contacts

Relations Investisseurs

Laurent Sfaxi – +33 2 51 71 52 07

lsfaxi@maisonsdumonde.com

Relations presse

Clémentine Prat – +33 2 51 79 54 08

cprat@maisonsdumonde.com